

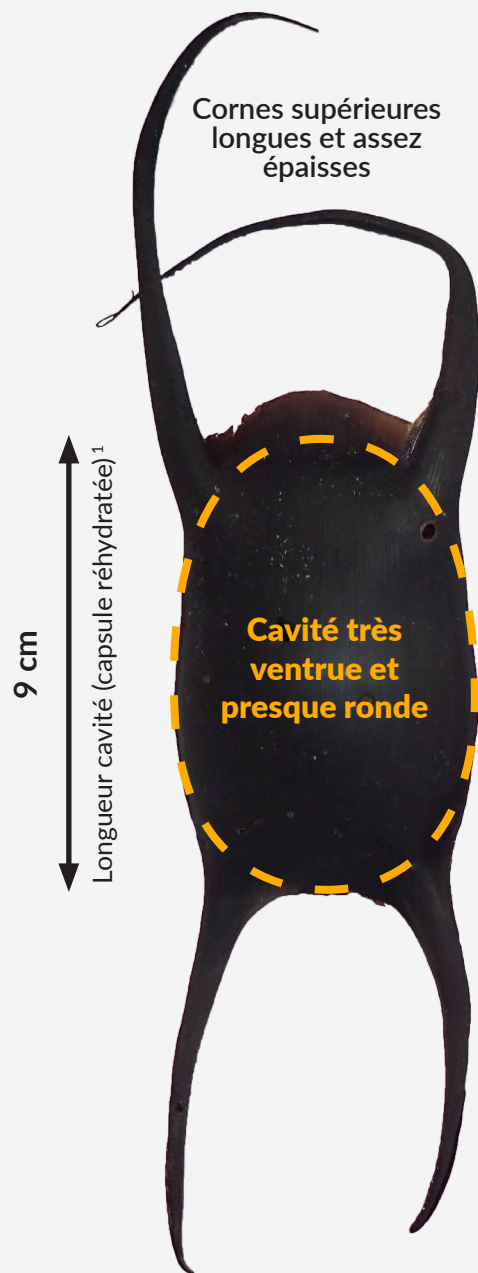


RAIE CIRCULAIRE

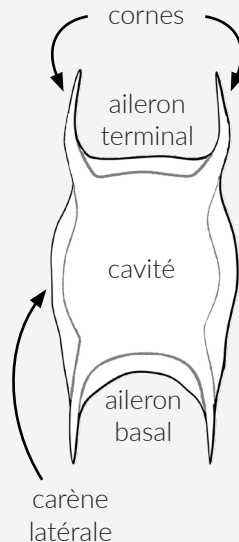
Leucoraja circularis
Sandy ray



Pas de carène latérale



Capsule récoltée dans un trait de chalut



Cas d'une capsule collectée lors d'une campagne en mer

Cette capsule a été découverte dans un trait de chalut dans le Golfe de Gascogne, en octobre 2018, durant la campagne scientifique EVHOE de l'Ifremer.

Même si cette capsule n'a pas été collectée directement sur une femelle, l'unique présence de raies circulaires dans le chalut et les dimensions de la capsule, permettent de l'identifier avec une très forte probabilité.

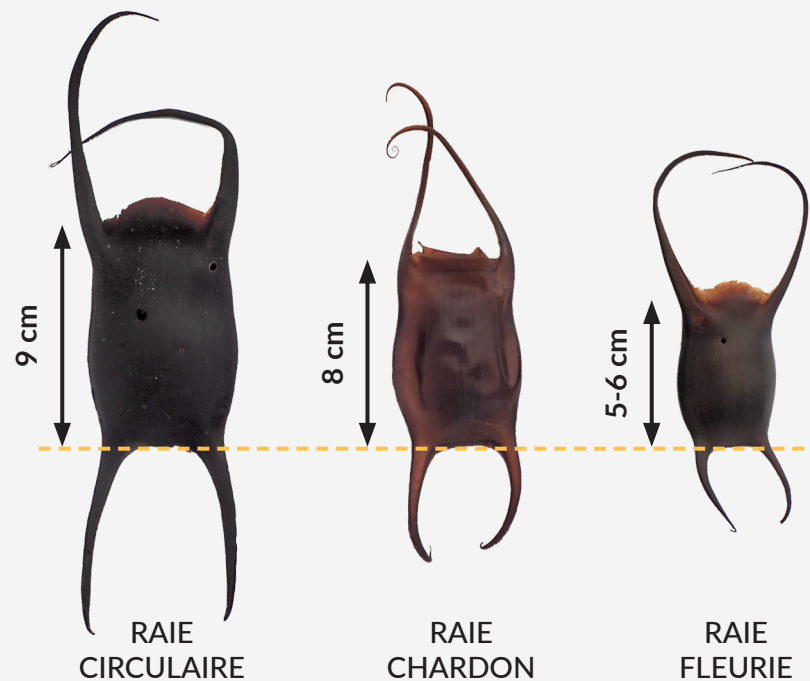
Attention, les capsules de raie circulaire et de raie chardon (*Leucoraja fullonica*) se ressemblent beaucoup !

Aucune capsule de cette espèce n'a été collectée jusqu'à ce jour dans le cadre du programme CapOeRa.

La période des échouages est donc inconnue.

Ne pas confondre ces trois capsules !

- Forme similaire pour ces trois capsules du genre *Leucoraja*
- Longueur de la cavité et des cornes légèrement différentes :
 - cavité → raie circulaire > raie chardon > raie fleurie
 - cornes → raie circulaire > raie chardon ≥ raie fleurie

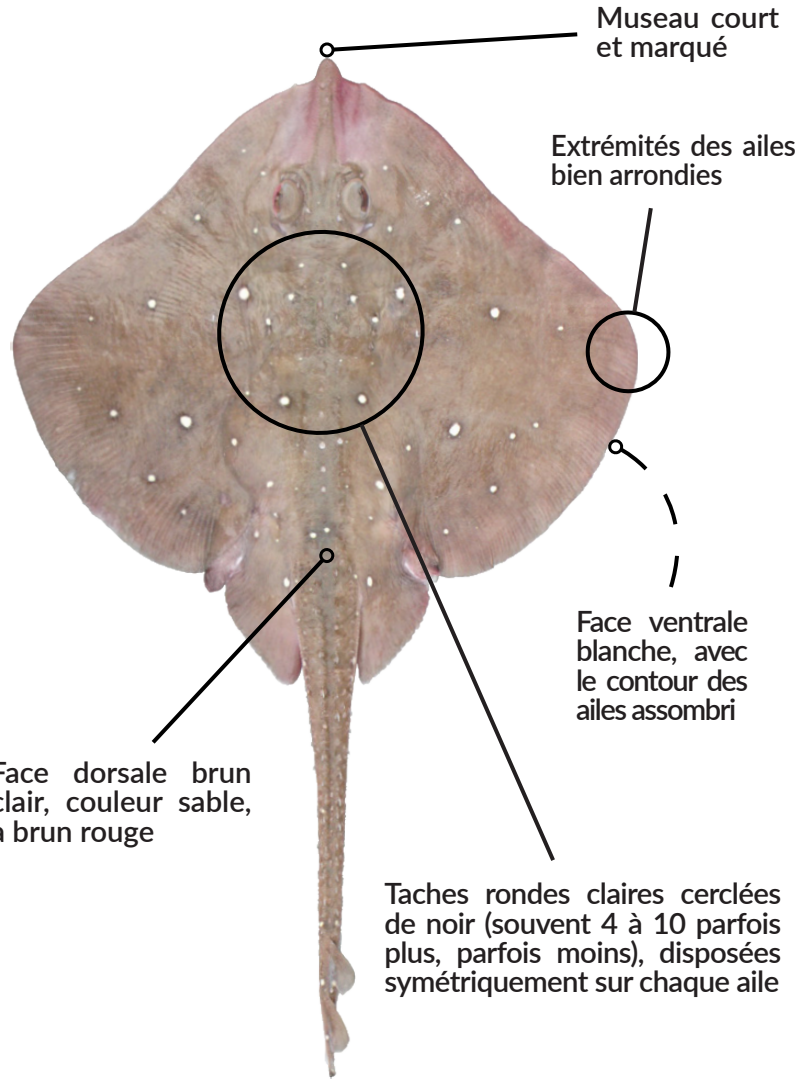




Longueur max = 120 cm (souvent entre 70 et 80 cm)^{1,2}

Face dorsale brun clair, couleur sable, à brun rouge

Raie benthique



Taille à maturité sexuelle

Aucune donnée.

Reproduction

Mode : oviparité

Ponte : aucune donnée fiable³

Développement de l'embryon dans la capsule : estimé à plusieurs mois d'après les connaissances sur d'autres espèces¹

Taille à l'éclosion : aucune donnée

Habitat

Espèce benthique, principalement sur fonds de sable et/ou de vase.^{1,2,4}

Au large du plateau et des pentes continentales. Souvent entre 50 et 250 mètres de profondeur (occasionnellement jusqu'à 800m).^{1,2,4}

Régime alimentaire

Alimentation basée sur toutes sortes d'invertébrés benthiques dont des crustacés, et sur des petits poissons osseux, dont l'importance de ces derniers augmente avec la taille des individus.^{1,5}



Réglementation de la pêche pour les eaux françaises

Pêche de loisir interdite en Méditerranée et Mer Noire.⁶

Pêche professionnelle réglementée^{6,7} :

- Zones CIEM 4c, 7d-e, 7h, 8a-d : Total admissible de capture (TAC) global raies (conditions détaillées dans le règlement UE 2020)
- Zone FAO n°37 (Méditerranée et Mer Noire) : interdiction de détenir, de transborder, de débarquer et de faire commerce de cette espèce (voir la réglementation en vigueur sur la pêche des raies et requins 2018)



Carte d'après l'IUCN

Statut de conservation UICN

(liste rouge Union Internationale pour la Conservation de la Nature)



— France (2013)¹¹ — Europe (2015)³

Tendance de la population



Critères de vulnérabilité : taille à maturité sexuelle élevée probable, manque de connaissances, sous estimation du déclin (confusion avec la raie mée).

Références :

- 1 - Ebert & Stehmann (2013), 2 - Serena et al. (2010), 3 - McCully et al. (2015), 4 - Louisy (2002), 5 - Du Buit (1974), 6 - Récapitulatif de la réglementation en vigueur relative à la pêche et à la commercialisation des raies et requins (juin 2018), 7 - Règlement (UE) 2020/123 du conseil du 27/01/20 établissant pour 2020 les possibilités de pêche [...], 8 - UICN France & MNHN (2013)